

Province de Québec
Village de Pointe-Fortune

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

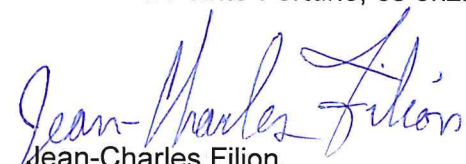
La Municipalité du village de Pointe-Fortune a, le 6 septembre 2022, adopté la résolution numéro 22-09-111 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de changer son nom pour le suivant : « Municipalité de Pointe-Fortune ».

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ à Pointe-Fortune, ce onzième jour de janvier 2023.


Jean-Charles Filion,
Directeur général et greffier-trésorier